

PROCES - VERBAL

DE LA REUNION INTERCOMITES DU 14 FEVRIER 1977,

AU CAFE DU MIDI A BERNEX

Présents : Maître WOODTLI

Lully I : Mme. HUBMANN, MM. GROS, GENOUD, FLUCKIGER, KIRSCH
Lully IIIa : MM. MARTIN, PITTON
Lully IIb : M. TOMPSON
Lully IIc : MM. LENTON, TROXLER

1). Réception provisoire des locaux communs :

Réception refusée le 24 février 1976
Aucune société n'a signé cette réception provisoire. Mr. Portier
a envoyé un document (28.11.1975) à chaque administrateur ; ce
document n'a été signé par aucune société.

2). Joint de dalles- infiltrations :

Lettre de Mr. Portier du 27 octobre 1976 promettant exécution
"très prochainement" !!!
Les infiltrations dans les boxes deviennent de plus en plus
graves.

3). Surfaces communes modifiées :

D'après Me. Woodtli, ce point doit être renvoyé au moins jusqu'à
ce que les autres défauts soient réglés.
Un dédommagement pourrait être alors réclamé (p.ex. intérêts
intercalaires).

4). Boites aux lettres :

Travaux effectués - problème non résolu

5). Joint de façades :

Promis pour printemps 1977
Très gros travail à exiger.

6). Protection au sortir de la rampe :

Point réglé.

7). Système incendie dans les garages :

A été refusé par Mr. Portier.
Il faudrait faire des recherches pour savoir si ce système incendie est exigible ou pas.

8). Bitume dalle supérieure :

Etanchéité du tapis est défectueuse.
Faute reconnue - responsabilité d'Astié rejetée sur Mr. Portier qui a exigé la façon de ce tapis en décembre.

9). Sortie garage :

Point réglé.

10). Robinet sous-sol :

Posé. L'isolation ayant été mal faite, la facture n'a donc pas été payée.
Lettre de Mr. Portier (à retrouver par Mr. Martin) exigeant qu'il paye ce robinet.
Ce point est à élucider avant le paiement de la facture

11). Signalisation :

Point réglé.

12). Bas des murs meulés à reprendre :

Fait partiellement, mais pas à notre satisfaction.

13). Terre végétale :

Expertise de Jacquet est attendue.

14). Fenêtres Kiefer :

Point très important.
Mr. Martin a fait venir un expert (Mr. Demotz) qui a certifié une malfaçon. Mr. Portier doit faire venir un expert très rapidement.

15). Portes voilées :

Lettre de Mr. Portier certifiant qu'il changerait les portes des copropriétaires mécontents.

.../...

- 16). Isolation phonique :
Extrêmement mauvaise. Il aurait fallu scier les dalles au moment de la construction.
Ce problème devra sans doute être abandonné.
- 17). Antenne T.V. :
Insatisfaction totale des copropriétaires.
Matériel hybride utilisé.
Réception T.V. très mauvaise.
- 18). Ventilation primaire :
Point réglé.
- 19). Barres à neige :
Point maintenu - mais retrait possible au moment des discussions.
- 20). Permis d'habitation :
A exiger.
- 21). Certificat de conformité :
Délivré pour certains par la maison Benoît
A exiger pour les autres.
- 22). Remplissage seuils porte-fenêtre :
A exiger .
- 23). Charpente non ignifugée :
On ne peut plus ignifuger. Doit-on demander une moins-value ?
Point de retrait.
- 24). Robinet chaufferie manquant :
Légal. Doit être exigé, ainsi qu'un regard à visser chez certains.
- 25). Retouches Bregy :
On doit exiger une réserve de carrelage
- 26). Retouches Rovini :
A exiger.

.../...

27). Retouches Meyer :

Liquidé pour Lully I sauf portes-fenêtres.
A faire dans les autres sociétés.

28). Plates-bandes toit (Maison Uldry) :

Mal traitées - se fissurent.

29). Salpétrage des tuiles :

Exiger changement des tuiles salpêtrées.

30). Etanchéité de l'abri :

Abris non étanches à l'eau.
Voir avec la protection civile
Problème très grave à soulever.

31). Pentes des canalisations :

A faire vérifier à nos frais (par Hominal)
Demander à Hominal un devis.

32). Canalisations électriques :

Baignent sous l'eau
Convoquer un expert des S.I. pour faire constater le fait.

33). Colonnes chute des E.P. :

Rallonger colonnes de chute au niveau des dauphins dans les regards et nettoyer colonnes en terre passant sous les maisons.

34). Bac décantation et locaux communs :

Le premier nettoyage n'a jamais été fait. A exiger.
Envoyer la facture suite inondation à Me. Woodtli.

35). Ancrage de dalle :

La dalle s'affaisse - Ancrage insuffisant côté maison.

36). Portes de garages :

Insuffisantes pour assurer température de 5°C par -12°C, comme prévu dans le descriptif signé chez le notaire.

.../...

Propositions de Me. Woodtli :

- 1) Convoquer les avocats de Messieurs Hanselmann et Portier
- 2) Exiger les retouches au 15 juin 1977
- 3) Si ces retouches ne sont pas effectuées à cette date, entamer une procédure.
- 4) Honoraires de Me. Woodtli : en l'état actuel des choses, provision de Frs 100.-- par copropriétaire. CCP 12-8001 MMes Petitpierre et Woodtli.
Envoi immédiat par Mr. Kirsch.

POINTS DISCUTES ENTRE LES QUATRE COMITES après le départ de Me. Woodtli
=====

- 1) Implantation future plaine de l'Aire :
Zone verte de 1000 m2 cédée à la commune. S'informer auprès de la commune.
Mrs. Martin, Fluckiger, Tompson, Troxler, Pitton s'en chargent jusqu'à fin mars.
- 2) Clefs communes pour local commun :
Se trouvent dans boîte commune
Mr. Gros fera deux clefs (1 pour Lully IIb et une pour Lully IIc)
Chaîne trop suvent ouverte - mettre un mot dans le prochain LULLYNFO.
- 3) Parking devant boîtes aux lettres Lully IIb - c :
Envoyer avertissement gentil à chacun.
- 4) Eclairage sous-sol :
Tubes fluorescents partout.
- 5) Circulation sous-sol :
Vitesse doit être limitée dans sous-sol à cause des enfants en particulier dans le tournant d'entrée - A noter dans le prochain LULLYNFO.
- 6) Jeux de ballon - patins à roulettes :
Pas de patins à roulettes le dimanche avant 8 heures. Pas de ballon dans les jardins de Lully IIb. A noter dans prochain LULLYNFO.
- 7) Entretien des toits - devis Mr. Gloor :
Accepté en général à Lully I
Refusé à Lully IIa et b
Non diffusé à Lully IIc.

.../...

8) Diffusion de Lullynfo :

Non diffusé à Lully IIc - Pourquoi ?

9) Contrat d'entretien des colonnes d'eaux usées :

Demander un devis à Hominal.

10) Factures Hominal et Astié suite inondation :

A réclamer rapidement.

11) Inondation :

Remblai parcelles Messieurs Wicht et Pandini pour retarder l'arrivée de l'eau.

Lettre signée pour les quatre comités en prenant comme référence la réunion de ce soir.

12) Achat échelle et brouette :

Achat admis.

13) Achat tondeuse et entretien gazon commun :

Entretien gazon entre tous sous la responsabilité de Messieurs Genoud et Pitton.

Achat de la tondeuse remis à l'année prochaine.